

Ouverture

Des objectifs et des orientations
pour le réseau

Olivier Piron

Secrétaire permanent du Plan Urbanisme-
Construction-Architecture, ministère de
l'Équipement, des Transports et du Logement

Trois raisons pour s'intéresser
à Ramau

Marielle Riche

Sous-directrice des formations, des métiers
et de la recherche architecturale et urbaine,
Direction de l'architecture et du patrimoine,
ministère de la Culture

Présentation du réseau Ramau

Thérèse Evette

Directrice du Laboratoire Espaces Travail

Olivier Piron Des objectifs et des orientations pour le réseau

Le Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme s'inscrit dans le prolongement d'un certain nombre d'actions du Plan Urbanisme-Construction-Architecture (Puca), en coordination et en interface avec la Direction de l'architecture et du patrimoine (Dapa) du ministère de la Culture. Il vise à prolonger et à pérenniser les efforts d'orientation et d'animation de la recherche incitative dans le domaine de la conception architecturale et urbaine, du point de vue des relations entre les différents intervenants de la construction et de l'aménagement. Cela va de la définition des objectifs du projet, en passant par sa conception et son élaboration progressive, jusqu'à sa réalisation. Toute la chaîne des acteurs est concernée : les maîtres d'ouvrage ainsi que les différents organes d'expertises internes ou externes qui assistent ces derniers, les différents acteurs de la maîtrise d'œuvre (les architectes et les différentes formes de l'ingénierie) mais également les acteurs publics et privés de la réalisation (constructeurs, aménageurs, etc.).

Rappelons rapidement les objectifs de ce réseau à vocation européenne :

- 1) conforter la structuration et l'organisation d'un milieu de recherche en cours de constitution, lui procurer les conditions favorables à la poursuite du travail engagé ;
- 2) assurer des relations d'échanges entre d'une part les dispositifs d'information et d'observation des activités et des métiers de l'architecture et de l'urbain mis en place par l'administration, d'autre part le milieu de la recherche, voire avec les systèmes d'information des professionnels ;
- 3) former une unité de services documentaires et informationnels en direction des administrations des chercheurs et des professionnels engagés dans la conception et la production architecturales et urbaines.

Le lancement du réseau Ramau correspond au souci de pérenniser et d'autonomiser un effort de financement de la recherche. Rappelons-en les composantes principales.

Depuis 1992, cet effort s'est traduit par l'organisation de deux consultations de recherche, Euro-Conception 1 et 2, qui portaient sur des comparaisons européennes concernant les relations entre maîtrises d'ouvrage, maîtrises d'œuvres (architectes, ingénieries...). Cette action de connaissance a été finalisée par l'organisation de séminaires européens comparatifs sur les

systèmes d'action de la conception architecturale et urbaine en Europe. Quatre séminaires ont été tenus et ont donné lieu à des publications portant sur le repérage des systèmes d'acteurs, sur la commande architecturale et urbaine, sur l'évolution des pratiques de l'architecture et enfin sur les évolutions des maîtrises d'ouvrage dans le cadre et le contexte de l'Europe. Pour octobre 2000, un colloque est en cours de préparation visant à présenter les résultats d'un programme de recherche sur les maîtrises d'ouvrage et l'élaboration de la commande. Il ne s'agit pas ici de présenter les éléments de résultats auxquels ces différentes actions incitatives aboutissent, mais d'indiquer le contexte institutionnel et scientifique dans lequel s'inscrit le réseau Ramau du point de vue du Plan Urbanisme-Construction-Architecture.

On voit donc que Ramau, à l'image d'un certain nombre d'initiatives du pôle « Construire et habiter » du Puca (et plus précisément celles de Jean-Jacques Terrin dans le cadre de « Programmer et concevoir »), s'intéresse à l'étude des procédures et des processus de la conduite de projet ainsi qu'à l'étude des relations entre les maîtrises d'ouvrage et les différents intervenants de la maîtrise d'œuvre.

Le souci de stabilisation, de mise en synergie et d'autonomisation du milieu de la recherche se traduit par la mise en place de nouvelles procédures innovantes de coordination, voire de programmation et de financement de l'effort de recherche. Il s'agit de compléter les procédures de financement habituelles par consultation de recherches, d'un processus plus partenarial et coopératif. On peut imaginer, à l'instar de ce qui s'est passé dans le domaine du logement et de l'habitat avec le réseau Socio-économie de l'habitat, que se mettent en place des procédures collectives de définition d'un programme de recherche dans lesquelles seraient impliquées différentes équipes de recherche membres de Ramau, mais également des acteurs plus opérationnels.

Cependant, les notions d'autonomisation de coordination et d'échanges qui motivent l'existence du réseau Ramau ne veulent pas dire indépendance. L'offre de recherche et de réflexion que constitue le réseau doit s'inscrire dans les grands objectifs des pouvoirs publics en matière de commande de recherche. De ce point de vue, Ramau devrait fonctionner comme une structure prestataire de services et d'expertises auprès d'acteurs en position opérationnelle vis-à-vis de la recherche. Le fait de susciter une certaine diversité de demandes (et donc de financements), publiques ou privées, d'études et de recherches est un élément important du renfor-

cement et de l'autonomisation du réseau. Cela devrait permettre, à terme, d'asseoir le rayonnement scientifique et professionnel de Ramau. C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier les initiatives du Puca en coopération avec la Dapa en vue d'institutionnaliser cette structure, qui regroupe notamment un grand nombre d'équipes de recherches localisées au sein des écoles d'architecture.

A court et moyen termes, trois axes d'orientation se dessinent :

1) la création, en 1998 et 1999, de la Direction générale de l'urbanisme et de la construction, avec un service de la qualité et des professions et une sous-direction des métiers de l'aménagement, ainsi que celle du Puca (par fusion du plan urbain et du plan Construction) crée un contexte favorable pour le développement d'axes de recherches et d'études portant sur les métiers de l'urbanisme et de l'aménagement. De même, les réflexions entreprises avec la préparation du projet de loi « Solidarité et renouvellement urbains » créent des opportunités pour approfondir les thèmes touchant aux logiques de fonctionnement et d'organisation des maîtrises d'ouvrages urbaines à partir de trois axes thématiques portant sur :

- les métiers, les nouvelles missions, compétences et professionnalités nécessaires dans ce contexte,
- les modes d'organisation des maîtrises d'ouvrages, notamment urbaines,
- les processus de la décision urbaine, dans le domaine, notamment, de la planification et de l'aménagement ;

2) la dimension européenne de Ramau doit se renforcer, se développer et se légitimer en s'appuyant sur des financements communautaires (type PCARD), car on ne pourra conserver et développer une dimension européenne en s'appuyant seulement sur des financements d'origine nationale ;

3) le noyau du fonctionnement de Ramau, la mise en place d'une structure d'échange et de services documentaires sur le réseau Internet, semble une bonne stratégie. Il faut la conforter et lui permettre de se développer, car sans elle une activité de coopération internationale n'a pas de sens. Elle constitue, pourrait-on dire, le fondement de l'activité du réseau, vers les chercheurs, bien sûr, mais également en direction de l'ensemble des acteurs plus opérationnels que sont les organisations et syndicats professionnels d'architecture, les bureaux d'études et les organisations d'ingénierie publique et privée, dans le domaine de la construction comme dans celui de l'aménagement et de la planification urbaine.

Marielle Riche Trois raisons pour s'intéresser à Ramau

Je tiens à remercier les organisateurs pour ces premières rencontres du Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. J'expliquerai en quoi ce réseau, pour la Direction de l'architecture et du patrimoine, est important et en quoi il peut nous intéresser. Je vois a priori trois éléments : d'abord les problématiques et les axes de recherche qui peuvent être développés, ensuite le rapprochement et les synergies que l'on peut faire entre différentes problématiques, entre différentes institutions – et j'expliquerai en quoi, pour nous, c'est surtout important à l'heure actuelle – et, enfin, une certaine concordance des thèmes que vous abordez par rapport à une réflexion que nous avons lancée sur la modernisation de la profession.

Sur le premier point, l'organigramme nouveau de la Direction de l'architecture et du patrimoine fait que j'ai la responsabilité non seulement de l'enseignement et de la recherche mais également des professions. C'était une volonté de notre directeur, François Barré, ce qui signifie bien que nous devons penser la profession de l'architecte, non seulement par rapport à sa formation, par rapport à ses outils, mais aussi en terme de perspectives et dans son insertion dans le milieu de la production et de la conception de l'architecture, de la ville et du paysage. La Direction de l'architecture et du patrimoine a une préoccupation majeure, à savoir la place de l'architecte au sein de ce dispositif, parce que nous considérons que d'une part, il faudrait que l'architecture s'oriente vers quelque chose qui pourrait être une reconnaissance d'intérêt public et que, d'autre part, l'architecte, par sa capacité à élaborer le projet, ait un rôle particulier dans ce dispositif. Les axes de recherche que vous pouvez développer pourraient nous aider à voir les segmentations des professions, des activités, des acteurs et à envisager comment l'architecte, au côté duquel nous nous engageons évidemment, pourrait trouver une place qui devrait en fait être la sienne. Nous souhaitons qu'en terme de réflexion, vous portiez vos réflexions sur la connaissance des contextes économiques de la production du cadre bâti, sur les contextes juridiques également très importants, sur l'ensemble des processus des opérations d'aménagement ainsi que sur les contextes culturels, puisqu'on ne peut pas faire une ville sans les hommes. Ce sont donc ces thèmes que nous aimerions que le réseau tente de développer.

Le deuxième point qui nous intéresse particulièrement est la notion de regroupement et de rapprochement, qui est la philosophie même de ces réseaux. Ce rapprochement est important parce qu'une lisibilité de nos recherches dans les écoles d'architecture est primordiale. Je dirais également une lisibilité des ressources des chercheurs et des professionnels, une lisibilité sur les savoirs, sur les activités de conception architecturale et urbaine. La question de la création d'un système de représentation, d'informations et d'échanges sur Internet, est actuellement pensée et mise en place. Ces points nous paraissent importants, eu égard à une force de frappe qu'il faudrait essayer de développer au sein des écoles d'architecture, notamment par rapport à la création des écoles doctorales. Actuellement, nous avons mis en place un cas pilote sur l'Ile-de-France. Nous avons réuni les directeurs des laboratoires de recherche pour voir comment les laboratoires des écoles d'architecture et les universités (en l'occurrence au sein d'une région, puisque c'est plus facile) raisonnent relativement aux notions de « sites » pour la création des écoles doctorales, et pour voir comment il est possible de rassembler nos compétences et nos forces, développées à l'origine dans chacune des écoles, pour disposer d'une force capable de s'associer à l'Université. Je pense qu'à l'heure actuelle, il n'est pas question, du point de vue de l'enseignement supérieur, de nous permettre de créer des écoles doctorales autonomes et de délivrer seuls des DEA. Un potentiel de recherche ne se décrète pas. C'est pourquoi nous avons avantage à travailler avec les universités pour s'inscrire dans les écoles doctorales. Mais pour cela, il faut que nous fassions cet effort de rapprochement et de lisibilité de ce que nous avons été capables de faire et de ce que nous serons capables de faire. En ce sens, je pense que les réseaux, dont celui de Ramau, peuvent avoir un impact considérable.

Le dernier point, c'est une concordance entre le thème de votre réseau, activités et métiers de l'architecture notamment et de l'urbanisme, et les réflexions que nous avons engagées au sein de la Direction de l'architecture et du patrimoine et avec les professionnels. Nous sommes partis du constat que la loi de 1977, telle qu'elle a été formulée, et ce qui a présidé à son élaboration, ne sont plus vraiment à l'ordre du jour. Autrement dit, au-delà de la crise économique des années 1980 et 1990, un certain nombre d'évolutions se sont fait sentir, tant dans la nature des marchés qu'avec la baisse de la commande publique. Un certain nombre de changements de valeurs se sont opérés, puisqu'on évolue vers davantage de protection du consommateur, davantage de sécurité, et qu'on doit tenir compte de

l'ouverture internationale, de l'ouverture européenne par rapport à la modernisation de la profession.

Quatre groupes de travail se sont réunis, dont je rappelle brièvement les thèmes. Un des thèmes porte sur la représentation de la profession et la nécessité que la profession elle-même, au côté des pouvoirs publics, porte cette réforme, son organisation et son expression ; la profession doit pouvoir se valoriser elle-même et doit pouvoir contribuer à redonner aux architectes un rôle d'intérêt public, d'utilité publique, un rôle économique et social global. Il faut que la profession puisse le faire et il est clair qu'aujourd'hui elle n'est pas du tout armée, en termes d'organisation, pour y parvenir.

Le deuxième champ de réflexion est le renforcement des missions de l'architecte. Nous devons étudier cette question notamment avec le ministère de l'Équipement, et traiter les questions des seuils, des permis de construire, des certificats de conformité, de l'extension de la loi Mop à la maîtrise d'ouvrage privée, mais également du rôle et de l'avenir des CAUE (un groupe spécifique travaille sur ce point). La grande question de l'intervention des architectes dans les fonctions publiques, notamment dans la fonction publique territoriale, est très mal prise en compte aujourd'hui et il est indispensable qu'elle soit abordée. Un groupe spécifique fonctionne, notamment avec le ministère de l'Intérieur.

Ensuite la question du statut de l'architecte, de l'entreprise est importante. Un de nos constats est que les entreprises actuelles d'architecture n'ont pas de capacités suffisantes pour intervenir dans de nombreux domaines. D'autres questions concernant les autres statuts que peuvent avoir l'architecte (salarié, collaborateur, associé) ont été étudiées, ainsi que les questions d'assurance, de responsabilité.

Le dernier groupe de travail a essayé d'évoquer la question de l'environnement international, c'est-à-dire l'ouverture au niveau international et au niveau européen. Ce groupe a traité notamment de la position que la France doit prendre en matière des services dans le cadre des négociations du GATS, puisque cette position doit être prise d'ici la fin de ce semestre. C'est toute la question, notamment en Europe, de l'harmonisation des diplômes et je dirais éventuellement de la création d'une culture commune, notamment sur la ville européenne, qui est fondamentalement différente des villes américaines ou d'autres continents. Nous pensons donc qu'avoir cette culture commune pourrait nous aider dans des débats, notamment internationaux.

A ce jour, les quatre groupes de travail ont terminé leur réflexion, les quatre rapporteurs bouclent leurs rapports qui seront disponibles sur le site

archi.fr, et nous en sommes au stade de proposition d'un plan d'actions. On a pu constater – et c'est très positif – que les organisations professionnelles se sont vraiment rassemblées, alors qu'il n'est pas sûr qu'elles se soient parlé antérieurement. Les organisations professionnelles, très présentes dans ces 130 ou 140 réunions organisées, ont réussi à dialoguer, à réfléchir ensemble et à faire, sur un certain nombre de points, de nombreuses propositions communes. Je ne peux aujourd'hui vous donner les conclusions à tirer de ces orientations puisque nous y réfléchissons à l'heure actuelle avec le cabinet de la ministre. Au mois de juillet, Catherine Trautmann réunira les organisations professionnelles pour leur proposer un plan d'actions dont certaines parties dépendront du ministère de la Culture (par exemple les parties relatives à l'ordre des architectes), et d'autres, devront être négociées avec d'autres ministères.

Voilà où nous en sommes sur ce plan et nous sommes vraiment intéressés par l'offre scientifique de recherches sur les professions que vous pouvez apporter. Je crois que votre aide intellectuelle est judicieuse, au moment où nous nous engageons dans un plan d'actions. Je souhaite que ces deux journées vous permettent de nous apporter des réflexions sur ce point.

Thérèse Evette Présentation du réseau Ramau

Je vous remercie de vos interventions, qui témoignent déjà de cette collaboration interdisciplinaire et institutionnelle. Je dirai juste quelques mots du programme et des objectifs de ces rencontres en rappelant que, comme cela a déjà été évoqué, le réseau Ramau se situe à la croisée de nombreux domaines de recherche et d'intervention. Il s'intéresse à l'ensemble du processus de planification, conception, production et gestion de l'espace. Disant cela, on voit bien que le registre et l'éventail sont si larges que cela pourrait paraître une folie que de fixer un tel domaine au travail, à l'échange, à la réflexion. Cependant, nous savons que la réponse aux problèmes contemporains de la ville en termes de résultats, de produits, de qualité de vie, de sécurité et de qualité architecturale exigent de dépasser ce qu'Olivier Piron nommait les coupures, les frontières disciplinaires comme les frontières d'intervention ou des secteurs d'intervention.

C'est pourquoi, pour aborder ce si vaste domaine, nous proposons un point de vue qui précisément pose la question des articulations, des recouvrements, des coordinations entre les différents savoirs et les différentes actions qui sont mobilisés dans ces processus de conception et de production architecturale et urbaine. C'est donc à partir de questionnements sur la globalité de ces processus, sur la globalité de leurs enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels, sur leurs résultats, que nous proposons d'aborder l'évolution des métiers et activités de l'architecture et de l'urbanisme.

Le réseau Ramau est d'abord un lieu d'échanges entre chercheurs et entre chercheurs et professionnels pour faire progresser la réflexion sur ces questions ; c'est la première finalité de ce réseau et l'objectif de ces rencontres. Proposer un lieu d'échanges et de débats, interdisciplinaires et interprofessionnels. Les rencontres Ramau proposeront donc des rendez-vous réguliers pour que se développent ces échanges, au niveau national et au niveau international, notamment en Europe. Je salue la présence parmi nous de deux chercheurs britanniques ; d'autres chercheurs du Danemark et d'Allemagne n'ont pu venir à ces rencontres mais sont déjà parties prenantes du réseau Ramau.

Pour faire progresser la réflexion, il faut lui donner un caractère cumulatif, et c'est la seconde finalité du réseau. Cela consiste d'une part à capitaliser

les acquis, les connaissances, les savoirs produits par les chercheurs et les professionnels et, d'autre part, à développer sur cette base des pistes nouvelles de recherche. Tels sont les objectifs de ces rencontres : d'une part établir un état des savoirs, en commençant par des thèmes qui sont apparus pertinents à la fois aux chercheurs et aux professionnels qui se sont réunis en décembre dernier pour créer ce réseau. Le premier de ces thèmes est l'évolution de la maîtrise d'œuvre à l'échelle européenne, le second est l'évolution des compétences et de leurs coordinations dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme. D'autre part, il s'agit de définir de nouvelles orientations de recherche à partir de ces acquis. Ces deux thèmes principaux de ces rencontres seront traités dans les ateliers de demain après-midi, mais un troisième thème sera introduit par l'intervention de Nicole May, celui de la notion de services dans les secteurs d'activité qui nous intéressent.

Faire progresser la réflexion, c'est aussi l'ouvrir à un public plus large, à des publics devrait-on dire, puisqu'il s'agit de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, dans les différents secteurs scientifiques, administratifs et professionnels, participent des études et des interventions sur la conception, la production architecturale et urbaine, de l'ensemble de la chaîne de la planification à la gestion et l'usage. Il s'agit donc d'organiser la diffusion des connaissances et des informations sous des modalités et formats adaptés aux différents publics concernés, et c'est là la troisième finalité du réseau. La création d'un centre de ressources, dont le support principal est un site Internet, répond à cet objectif. Comment développer ce centre de ressources, comment en faire un instrument d'information et d'échange performant selon les demandes et les besoins des différents publics qu'il concerne ? Nous vous proposons de répondre ensemble à cette question et de le faire à partir du germe de ce centre de ressources que constitue le site Internet Ramau, créé ces derniers mois et qui vous sera présenté cet après-midi.

Pour résumer, l'ambition du réseau Ramau est d'offrir un lieu d'échange, de coopération, de débat entre les milieux scientifiques et professionnels, de façon à élaborer conjointement des programmes de recherche pertinents à la fois du point de vue scientifique et du point de vue social, de telle sorte que leurs résultats soient rendus disponibles, c'est-à-dire mis en forme de façon telle qu'ils puissent atteindre les publics d'intervenants qui agissent dans ces secteurs. L'enjeu de ces rencontres est de définir des moyens adaptés pour développer ce lieu d'échanges et de débats. L'expérience du

réseau Socio-économie de l'habitat, qui met en œuvre une telle coopération entre milieux scientifiques, administratifs et industriels, pourra nous éclairer dans le choix des moyens et des manières de procéder.

Nous sommes sûrs que l'ensemble de vos contributions, lors de ces deux journées, permettra d'avancer de façon très pragmatique dans le choix des moyens et des méthodes pour développer cet outil collectif que souhaite devenir le réseau Ramau, et nous vous remercions d'avance de vos contributions. Le temps est venu d'entrer dans le travail sur les thèmes qui seront donc, pour ce matin, les organisations de la conception et de la maîtrise d'œuvre en Europe.